

Fiche pédagogique

## La Semaine des médias

### Emission 1

« La protection des données, les sphères publique et privée, Facebook »

Emission diffusée sur TSR2



**Emission :** La Semaine des médias (5 x 10 min.)

**Production :** Unité Jeunesse TSR (Damien Ottet), Chocolat Tv Productions (Mathieu Hofner)

**Durée :** 10 minutes

**Public concerné :** 10 – 14 ans

Emission en médiathèque mais également consultable sur le site web La Semaine des médias :

[www.semainedesmedias.tv](http://www.semainedesmedias.tv)

**Diffusion :** 15 mars 2010, à 7h15, 10h05 et 12h15

### Résumé

La première émission de « La Semaine des Médias 2010 » se consacre exclusivement à la protection des données et à l'aspect public d'Internet. Avec des exemples très concrets, le téléspectateur est amené à se questionner sur les informations qu'il diffuse sur Internet.

Qu'est-ce qui dépend de la sphère publique et de la sphère privée ?

Quelles peuvent être les conséquences de révélations trop intimes sur son blog ou son profil Facebook ?

Sarah, Maxime et Renato, trois ados passionnés de médias, plantent leur caméra dans l'étude de l'avocat spécialiste des nouvelles technologies Sébastien Fanti.

### Objectifs

- Assimiler l'aspect éminemment public d'Internet. Apprendre à se prémunir des dangers qui y sont liés. Identifier pourquoi les jeunes internautes ont souvent l'impression d'évoluer dans une sphère intime.

- Se familiariser avec la notion de « données personnelles » et s'interroger sur l'usage que d'autres peuvent en faire.

- Distinguer la sphère publique de la sphère privée.

- Connaître ses droits et ses devoirs sur Internet : protection des données, droit à l'image, droits d'auteur, notamment.

- Comprendre le fonctionnement et l'utilité (ou pas) des réseaux sociaux ou sites communautaires, en particulier Facebook.

- Identifier les dérives liées à ces mêmes réseaux (en particulier la divulgation d'informations personnelles).

- Comprendre le rôle des « clauses » ou « conditions d'utilisation » et l'utilité de les lire. Identifier certaines dérives (Facebook en particulier)

### Pistes pédagogiques

**Données personnelles**

Évoquer la commercialisation des données personnelles. Quelle peut

## Disciplines et thèmes concernés :

**Français** : L'auto-portrait virtuel, le « portrait Google » (« Googliser » quelqu'un)

**Sciences de l'Homme et de la société – Education aux citoyennetés** : Le respect d'autrui, les atteintes à l'honneur (diffamation, calomnie), l'insulte, l'injure. Les sphères publique et privée, les données personnelles, les relations sociales « virtuelles ».

**Formation générale - Education aux médias** : Les réseaux sociaux ; les règles de prudence à adopter sur le web, la « Netiquette ». Les lois suisses en termes de protection des données, droit à l'image, droits d'auteur.

en être la valeur ? Qui a intérêt à se les approprier ? Évoquer la publicité ciblée, les spams. Les élèves y sont-ils sensibles ?

### Conditions ou clauses d'utilisation

Les "conditions d'utilisation", c'est quoi ? Ça sert à quoi ? Combien d'élèves dans la classe se donnent-ils en général la peine de les lire ? Pourquoi est-ce rébarbatif alors que ces sites sont souvent capables de graphiques très ludiques ? Pourquoi ont-ils intérêt à ce que leurs utilisateurs les "zappent" ?

Prolonger le débat autour de la problématique spécifique "Facebook" en lisant les clauses imposées à ses utilisateurs. *"En publiant un Contenu utilisateur sur tout ou partie du Site, vous concédez expressément à la Société les droits nécessaires à cet effet, une licence irrévocable, perpétuelle, non exclusive, transférable et pour le monde entier sans rétribution financière de sa part d'utiliser, copier, représenter, diffuser, reformater, traduire, extraire et distribuer ce Contenu utilisateur, à des fins commerciales, publicitaires ou autres, sur le Site ou en relation avec le Site (ou dans le cadre de sa promotion), de créer des oeuvres dérivées du Contenu utilisateur ou de l'incorporer à d'autres créations, et d'en concéder des sous-licences des éléments cités."*

Qu'est-ce que ça signifie "concrètement" ? Citer des exemples. Les élèves étaient-ils conscients de céder à Facebook (dans cet exemple précis) les droits et l'utilisation de leur(s) image(s) ? Quelles peuvent en être les conséquences concrètes ?

### Facebook

Facebook est accessible aux internautes dès 13 ans. Est-ce trop tôt ? Trop tard ? Est-il facile de tricher sur son âge ? Les parents devraient-ils être consultés avant l'inscription d'un mineur ? Argumenter !

Réfléchir autour de cette phrase : « *Finalement, tout cela est très paradoxal : l'avantage de se mettre sur Facebook, c'est de se rendre visible ; et le désavantage, c'est d'être aussi visible* » (Sami Coll, doctorant en sociologie, Université de Genève, sur [www.20minutes.ch](http://www.20minutes.ch), septembre 2008)

### Amis virtuels

La guerre des amis : sur Facebook (mais aussi sur les blogs), la popularité se calcule en nombre d'amis. Quelle est la valeur de ce genre d'amitié ? Que penser du système de "notation de l'amitié" souvent utilisé sur Facebook ou sur les Skyblogs ? Que partage-t-on avec nos amis "virtuels" que l'on ne partage pas "dans la vraie vie" – et inversement ?

### Que dit la loi ?

[La LPD \(loi sur la protection des données\)](#). Elle protège les individus d'une utilisation abusive de données que l'on considère comme sensibles (ex : les opinions ou activités religieuses, philosophiques, politiques ou syndicales, la santé, la sphère intime ou la couleur de la peau). On ne peut divulguer ces données sans le consentement de la personne concernée.

[Le droit à l'image](#) (code civil, art. 28). Chacun est libre d'autoriser l'usage de son image, il peut également [l'interdire et agir](#) contre celui ou celle qui attenterait à son droit d'une manière illicite. Détail l'article de loi : <http://www.admin.ch/ch/f/rs/210/a28.html>.

Code pénal suisse ([art. 135, 197, 261bis](#)). La diffusion ou l'acquisition de médias (images, sons, vidéos, etc.) représentant de la [violence](#) faite aux hommes et aux animaux est condamnée par la loi.

La diffusion et l'acquisition de [pornographie](#) sont interdites et punissables pour les moins de 16 ans. Certaines représentations pornographiques particulières sont interdites de publication et d'accès pour tout le monde.

Il est interdit de diffuser publiquement sous quelque forme que ce soit des documents à caractère [raciste](#) ou qui dénigrent ou insultent quelqu'un parce qu'il/elle est d'une race, d'une religion ou d'une ethnie différente.

[La loi sur le droit d'auteur \(LDA\)](#). Les auteurs ou les créateurs de textes, d'images ou d'oeuvres quelconques peuvent autoriser sous certaines conditions (ou interdire) la reproduction et la diffusion de leurs oeuvres.

## Exercice pratique

### « Googliser » un camarade de classe (avec son autorisation !)

**Matériel nécessaire** : ordinateur et connexion Internet

Comme Sarah dans l'émission La Semaine des Médias, "Googliser" un camarade (dresser son « portrait Google » à partir d'infos trouvées sur le moteur de recherche). Qui divulgue quoi ? Pourquoi ?

Inviter les élèves concernés à vérifier l'écart avec la réalité (erreurs, lacunes, etc.).

Selon eux, quelles informations relèvent de la sphère intime et de la sphère privée ?

Pourquoi diffuse-t-on sur Internet des informations relevant parfois de la sphère privée ?

Tous les élèves sont-ils conscients de l'aspect "public" d'Internet ? Pourquoi a-t-on le sentiment d'être isolé, dans une sphère intime, lorsque l'on se confie à son ordinateur ?

---

## Pour en savoir plus

### Sphères publique et privée sur Internet

#### « Le net désinhibe »

Le Nouvelliste, 24.02.09

<http://www.sebastienfanti.ch/dossiers/presse/2009/Googlise.pdf>

#### Alex Türk (CNIL) : « L'abus n'est pas dans la technologie, mais dans l'usage que l'on en fait »

Le Point, 14.05.09

<http://www.lepoint.fr/actualites-societe/2009-05-13/interview-alex-turk-cnil-l-abus-n-est-pas-dans-la-technologie-mais-dans-l-1597/0/342914>

#### « Le Net, un paradis piégé »

Le Nouvelliste, 28.02.09

[http://www.nouveliste.ch/fr/news/valais/le-net-un-paradis-piege\\_9-132744](http://www.nouveliste.ch/fr/news/valais/le-net-un-paradis-piege_9-132744)

#### « Plainte déposée en Suisse contre Google »

Radio Suisse Romande, 19.08.09

<http://info.rsr.ch/fr/points-forts/rsr.html?descending=true&siteSect=820&searchPeriod=200000&language=fr&searchString=s%C3%A9bastien%20fanti&startResults=0&subjectId=&counter=0&sourceId=0-72-310-252-291-260-538-259-405-258-255-256-247-47-103-295-26-294-27>

#### « BugBrother is blogging for you »

France Info, 11.08.09

[http://www.france-info.com/spip.php?article329047&theme=36&sous\\_theme=41](http://www.france-info.com/spip.php?article329047&theme=36&sous_theme=41)

#### « Googlisés (Portrait Google) »

Le Nouvelliste, 24.01.09

<http://www.sebastienfanti.ch/dossiers/presse/2009/Googlise.pdf>

### Facebook

#### « Le 200 millionième utilisateur ciblé de Facebook »

France Info, 12.04.09

[http://www.france-info.com/spip.php?article277701&theme=36&sous\\_theme=41](http://www.france-info.com/spip.php?article277701&theme=36&sous_theme=41)

#### « Facebook: un nouveau profil qui inquiète »

Tribune de Genève, 18.02.09

<http://www.tdg.ch/actu/hi-tech/facebook-nouveau-profil-inquiete-2009-02-17>

« **Fans de Facebook : vie privée et Internet, est-ce compatible ?** »

La Tribune.fr, 20.02.09

<http://www.latribune.fr/entreprises/communication/telecom-internet/20090220trib000346474/fans-de-facebook-vie-privee-et-internet-est-ce-compatible-.html>

« **Conditions d'utilisation : Facebook fait son mea culpa** »

Le Point, 18.02.09

<http://www.lepoint.fr/actualites-technologie-internet/2009-02-19/conditions-d-utilisation-facebook-fait-son-mea-culpa/1387/0/318307>

« **Facebook annonce 400 millions d'utilisateurs dans le monde** »

Les Echos (AFP), 05.02.10

<http://www.lesechos.fr/info/hightec/300408636-facebook-annonce-400-millions-d-utilisateurs.htm>

« **Pas de secrets pour le boss** »

Libération, 29.06.09

<http://www.liberation.fr/vous/0101576765-pas-de-secrets-pour-le-boss>

« **Pris à son propre piège sur Facebook** »

TSR, 19.07.08

<http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=200001&sid=9349273>

« **C'est comme du chewing-gum** »

Libération 29.06.09

<http://www.liberation.fr/vous/0101576760-c-est-comme-du-chewing-gum>

« **Editorial : Le dindon de la farce** »

Le Nouvelliste, 24.02.09

[http://www.sebastienfanti.ch/dossiers/presse/2009/Le\\_dindon\\_de\\_la\\_farce.pdf](http://www.sebastienfanti.ch/dossiers/presse/2009/Le_dindon_de_la_farce.pdf)

« **Sébastien Fanti veut tuer Facebook** »

Le Matin, 14.04.09

<http://www.lematin.ch/actu/suisse/veut-tuer-facebook-109724>

« **Facebook : les aficionados valaisans contre Sébastien Fanti** »

Le Nouvelliste, 27.03.09

[http://www.lenouvelliste.ch/fr/news/flash\\_info/index.php?idIndex=467&idContent=136293](http://www.lenouvelliste.ch/fr/news/flash_info/index.php?idIndex=467&idContent=136293)

« **Facebook est infesté d'espions** »

L'Illustré, 09.08

[http://www.sebastienfanti.ch/dossiers/presse/2009/Illustre\\_2009\\_1.pdf](http://www.sebastienfanti.ch/dossiers/presse/2009/Illustre_2009_1.pdf)

Atteinte à la personnalité d'une enseignante :

« **Onze élèves dénoncés au juge** »

Le Nouvelliste, 11.02.10

[http://www.e-media.ch/dyn/bin/4745-8947-1-article\\_nouvelliste\\_11fev\\_facebook.pdf](http://www.e-media.ch/dyn/bin/4745-8947-1-article_nouvelliste_11fev_facebook.pdf)

---

## Bibliographie

**Sébastien Fanti, avocat spécialiste des nouvelles technologies**

<http://www.sebastienfanti.ch/>

**Brochure institutionnelle « Education et développement »**, sous le patronage de la Chancellerie de la Confédération. Avec la recommandation des Départements cantonaux de l'instruction publique.

[http://www.sebastienfanti.ch/dossiers/presse/divers/Faut\\_il\\_interdire\\_facebook\\_aux\\_mineurs.pdf](http://www.sebastienfanti.ch/dossiers/presse/divers/Faut_il_interdire_facebook_aux_mineurs.pdf)

**Site Internet Facebook Danger**

<http://www.facebook-danger.fr/modules/pages/index.php?pagenum=6>

**Jean-Marc Manach**, journaliste spécialisé dans la protection des données sur Internet

<http://www.bugbrother.com>

<http://www.bugbrother.net>

**Stéphane Koch**, spécialiste de la sécurité de l'information

<http://www.intelligentzia.ch>

**Projet « security4kids »**, fondé à l'initiative de partenaires des domaines de l'enseignement, d'instances et d'organisations de lutte contre la criminalité en ligne et de sociétés privées telles que Microsoft et Symantec.

<http://www.security4kids.ch/FR/>

**Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI)**

<http://www.kobik.ch/>

---

**Esther Freiburghaus**, journaliste RP, Chocolat TV Productions, janvier 2010.